



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 2 1 / 1 1 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 0 6 / 1 2 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : F. 974.12.9.00475

1 Intitulé du projet

ECOSTRILL - Installation de pré-traitement et valorisation unique des DASRI

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ECOSTRILL

Raison sociale

ECOSTRILL

N° SIRET

4 4 4 2 4 2 6 0 6 0 0 0 8 5

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

KOYTCHA

Prénom(s)

Radj

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) |
|-----------------------------------|--|
| 1.a) | Pré-traitement de Déchets Dangereux (DASRI) avec une capacité de moins de 10 tonnes par jour (Annexe I Directive n°2010/75/UE : 5.1 b) traitement physico-chimique) Rubrique de classement 2790 |

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Implantation d'une installation unique de pré-traitement des DASRI pour la totalité des établissements de soins de l'île de la Réunion. La nouvelle installation est destinée à rassembler sur une seule unité la capacité de pré-traitement de la totalité des DASRI produit par les établissements de soins de la Réunion. L'installation actuelle sise ZI Bel-Air à Saint-Louis est toutefois conservée afin d'assurer le fonctionnement dégradé de la filière avec le recours à une installation de secours.

Remarque : aucun travaux de démolition à prévoir, parcelle BK231 directement exploitable, viabilisée et dédiée au même titre que la totalité de la ZAC Mascareignes aux activités de type industriel à vocation environnementale.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet ECOSTRILL est le regroupement des moyens de pré-traitement en présence sur l'île dans un but d'optimisation des moyens de gestion et réalisation d'économies d'échelle. Économies d'échelle également constatables à l'étage environnemental avec une incidence des externalités (externalités négatives) réduite à leur inexistence. Le process de pré-traitement des DASRI par induction permet désormais d'annuler tout rejet gazeux et aqueux de la stérilisation.

L'objectif est ainsi de faire progresser la filière dans son ensemble en ajoutant en sortie de solution de pré-traitement une chaîne de tri des DASRI banalisés. La filière de gestion des DASRI de la Réunion est actuellement organisée sur un pré-traitement seul des DASRI suivi d'un enfouissement en ISDND des DASRI banalisés considérés juridiquement (cf article L541-2-1 II° du code de l'environnement) comme « déchets ultimes ». L'objectif au travers de cette solution de valorisation (valorisation matière en l'occurrence) est de déplacer la fenêtre du champ juridique du caractère ULTIME du DASRI banalisé à la Réunion.

L'intérêt du tri envisagé sur l'unité ECOSTRILL est de permettre un recyclage des fractions triées. Celles triées par défaut ne pouvant faire l'objet d'une valorisation ultérieure revêtiront alors le caractère de déchets ultimes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Aucune remarque particulière concernant la phase travaux. Le bâtiment d'exploitation prendra place sur la parcelle cadastrale BK231, au cœur de la ZAC Mascareignes (Eco-Parc Le Port), zone dédiée aux activités de type industriel à vocation environnementale, entièrement aménagée pour l'accueil de ce type d'installation, présence des réseaux séparatifs (EU/EP), électricité, voiries, etc.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Au regard des quantités limitées de DASRI concernés, et cela même dans l'optique majorante sélectionnée pour le dimensionnement de l'unité de pré-traitement et valorisation (à savoir 1 500 tonnes de DASRI alors que la moyenne sur les 4 dernières années si situe autour des 1 160 tonnes), l'activité de pré-traitement et valorisation des DASRI du projet porté par l'entité ECOSTRILL est mineure en termes de considérations d'exploitation industrielle (gestion des risques et impacts de l'activité sur son environnement notamment). Le caractère innovant du process de pré-traitement développé pour être mis en œuvre au sein de l'installation, sur la base du succès de plusieurs années de recherche et développement sur les process de banalisation des DASRI, permettra de solutionner l'absence actuelle de valorisation (du fait des carences physico-techniques des process de pré-traitement jusqu'alors : exemple : agglomérat de DASRI banalisés ne permettant pas une séparation des différents composants valorisables ; hygrométrie trop importante) et d'aboutir à la consolidation de la filière de gestion des DASRI dans son ensemble.

Exploitation : 1. déchargement des DASRI entrants 2. stockage temporaire (zone de lavage des GRV repartant en collecte) des GRV en attente de pré-traitement 3. pré-traitement des DASRI au travers du process de stérilisation par induction (en continu) 4. passage des DASRI banalisés, assimilés à des déchets non dangereux sur la chaîne de séparation/tri des fractions broyées 5. zone de récupération des fractions triés (destination valorisation matière + déchets ultimes en tri négatif)

Démantèlement : destination industrielle de la parcelle en fin d'activité. Evacuation des machines process

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation (Etude d'Incidence)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet | Valeurs |
|--------------------------------------|---------|
| | |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " S Lat. : ° , " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le site d'emprise du projet, au sein de l'estuaire de la Rivière des Galet est intégralement en Z.N.I.E.F.F de type 2 « Mafate et sa vallée : Z.N.I.E.F.F continentale de type 2 « Mafate et sa vallée » - Identifiant national : 040030021 |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Commune de Le Port |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Rappel : l'activité projetée est située au cœur de la ZAC Eco-Parc du Port, au sein d'une zone présentant des niveaux de bruits parmi les tranches les plus hautes (notamment 65-70 dB(A) et 70-75 pour la partie nord de la zone. |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Commune concernée par PPRn prévisibles relatif aux phénomènes: Inondation ; Mouvement de terrain ; Aléa côtier. ALe site est localisé au sein de la zone rB2 « aléa moyen inondation et aléa faible à modéré mouvement de terrain ». + site hors zonage PPRT (SRPP) |
| Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Arrêté n°401 du 26 mars 2012. + Rappel : site hors zonage PPRT (SRPP) |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'installation projetée par ECOSTRILL est située au droit des formations volcaniques et volcano-sédimentaires du littoral de l'étang Saint-Paul – Plaine des Galets, à savoir la 9ème ZRE listée par l'article 1 de l'arrêté préfectoral 2019-132/SG/DRECV du 21 janvier 2019, précité. Numéro FRLG112. Rappel : le projet d'ECOSTRILL n'implique, tout au long du processus de pré-traitement et valorisation des DASRI, aucun prélèvement dans les eaux souterraines etc. |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
|---|--------------------------|-------------------------------------|-------------------------------|
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|--|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun prélèvement d'eau. Utilisation de l'eau du réseau d'adduction public alimentant la ZAC Mascareignes |
| | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Remarque : la masse des DASRI entrants est la même en sortie de banalisation. Seul le volume est réduit, de l'ordre de 80%. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Remarque : la masse des DASRI entrants est la même en sortie de banalisation. Seul le volume est réduit, de l'ordre de 80%. |
| | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Rappel : le projet est situé au cœur de la ZAC Mascareignes, Eco-Parc du Port, zone dédiée aux activités de type industriel à vocation environnementale. La totalité de la zone est aménagée, raccordée aux réseaux séparatifs et située hors zonages de protection. Le process développé (banalisation des DASRI ainsi que tri des DASRI banalisés) n'est pas consommateur d'eau (seules eaux utilisées = lavage des GRV + zones de circulation) et n'enregistre aucun rejet gazeux ou aqueux (process d'induction) |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | PPRn prévisibles : inondation; mouvement de terrain; aléa côtier. Le PPRn prévisibles établit son Règlement sur la base d'un zonage précis. Le site projeté par l'entité ECOSTRILL est localisé au sein de la zone rB2 « aléa moyen inondation et aléa faible à modéré mouvement de terrain », faisant partie des zones de prescriptions. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------------------|--|---------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | 6 rotations quotidienne de véhicules de collecte des DASRI. Le flux de véhicules transitant par l'unité peut raisonnablement être considéré comme négligeable au regard du trafic opérant au sein de la ZAC Mascareignes, du Boulevard de la Marine alimentant la zone industrielle du Sud ainsi que celle des Tamarins, mais également sur l'axe mixte (RN7) ou encore la RN1 à proximité. Rappel : la RN1 comptabilise plus de 75 000 véhicules (année 2015) quotidiennement. |
| | Est-il source de bruit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Rappel: l'activité projetée est située au sein d'une zone présentant des niveaux de bruits parmi les tranches les plus hautes (notamment 65-70 dB(A) et 70-75 pour la partie nord de la zone. |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le site du projet est implanté au cœur d'une zone d'intensité lumineuse majeure de la Réunion, la commune du Port. |
| | Émissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Engendre-t-il des rejets liquides ? | | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Exclusivement eaux grises + eaux de lavage des GRV + eaux de lavage des zones de circulation |
| Si oui, dans quel milieu ? | | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Réseau séparatif (EU/EP) de la ZAC. Destination de la station d'épuration du SIAPP Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Port et de La Possession (code Sandre 109740700001) |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|------------------------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Émissions | Engendre-t-il des effluents ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'unité n'est pas génératrice de déchets. Elle gère exclusivement les DASRI entrants, stérilisés puis triés, assimilés à des déchets non dangereux à destination d'une phase ultérieure de recyclage (exception aux déchets ultimes en tri négatif). |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Inopérant

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

cf "Autres Annexes - 1 - Éviter et réduire"

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Projet échappant de facto au champ d'application directe de la première colonne du tableau annexé à l'article R122-2 du code de l'environnement, à savoir les projets soumis à Évaluation Environnementale. L'ICPE projetée se situe très en deçà du seuil : a) Installations mentionnées à l'article L. 515-28 du code de l'environnement = installations mentionnées à l'Annexe I de la Directive n°2010/75/UE : exemple : 5. de cette Annexe, « Gestion des déchets » : 5.1. Élimination ou valorisation des DD avec une capacité de plus de 10 tonnes/jours.
Rappel : projection en scénario majorant à 5,769 tonnes de DASRI gérés in situ par jour d'exploitation.
L'unité projetée est située au cœur de la ZAC Mascareignes, Eco-Parc du Port, dédiée aux activités de type industriel à vocation environnementale + absence d'externalités aqueuses, gazeuses, bruit, etc.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. | <input type="checkbox"/> |
| 3 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé | <input type="checkbox"/> |
| 6 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 7 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| Objet | | |
|-------|---------------------|-------------------------------------|
| 1 | "Eviter et réduire" | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | | <input type="checkbox"/> |
| 3 | | <input type="checkbox"/> |
| 4 | | <input type="checkbox"/> |
| 5 | | <input type="checkbox"/> |

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

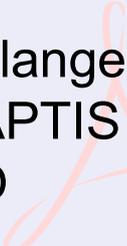
Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /


Signature numérique de
Solange
BAPTISTO
Date :
2023.11.13
18:51:24 +04'00'

Signature du (des) demandeur(s)